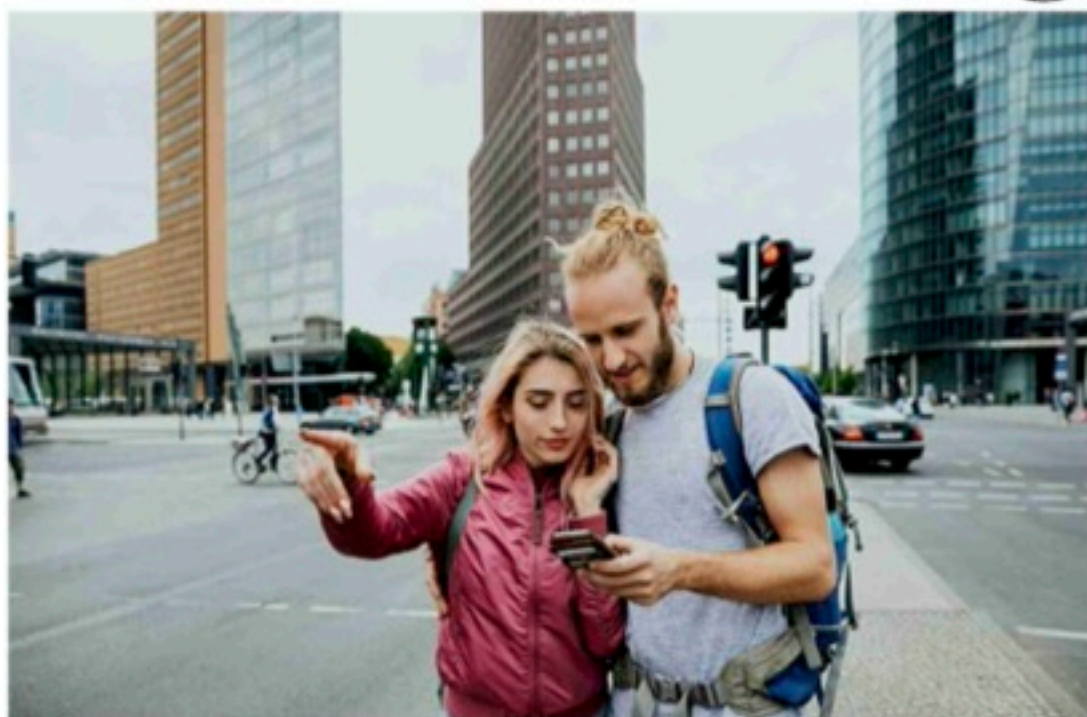


Téléphonie mobile

# Berne hésite à plafonner les frais de roaming



Consulter internet en voyage peut entraîner des coûts élevés. GETTY IMAGES

Delphine Gasche Berne

**Le National veut limiter les coûts d'itinérance. Mais la partie n'est pas gagnée aux États. Comme la loi a changé, d'aucuns jugent inutile d'intervenir.**

Acheter un billet, consulter un horaire ou encore chercher son che-

min: nous utilisons toujours plus internet sur notre smartphone dans notre quotidien. Et nous ne savons presque plus comment faire autrement. À l'étranger, cette dépendance peut coûter cher en raison des frais d'itinérance.

Salt facture par exemple 2950 francs pour un gigabit de données en Europe, indiquait le magazine «Bon à savoir» début juillet. Si ce montant vous semble exorbitant, c'est sûrement que vous avez un abonnement tout

compris ou que vous avez conclu un paquet de données. La facture baisse alors drastiquement.

Les mauvaises surprises au retour de vacances sont toutefois une réalité pour certains consommateurs. Un projet veut les limiter. Il demande au Conseil fédéral de plafonner de manière unilatérale les frais d'itinérance. Au National, le texte est passé comme une lettre à la poste. Seuls la motionnaire et le ministre en charge ont pris brièvement la parole. Et le vote a été sans appel: 116 voix

pour et 68 voix contre, issues du PLR et de l'UDC.

«Aujourd'hui, les coûts d'itinérance sont toujours beaucoup trop élevés», rappelle Valérie Piller Carrard (PS/FR). «Les clients qui n'ont pas un abonnement les incluant doivent se tourner vers des packs de données extrêmement chers. Et les tarifs n'ont pas beaucoup baissé depuis la modification de l'ordonnance.»

#### **Pierre d'achoppement**

Ce changement législatif, c'est la pierre d'achoppement du dossier. Depuis 2021, les appels à l'étranger sont facturés à la seconde et les données à 10 kilo-octets. Les paquets de données limités à trente jours sont interdits. Ils doivent avoir une durée de validité d'un an au minimum. Et les clients peuvent désormais fixer eux-mêmes une limite à leurs frais d'itinérance ou les bloquer.

Pour la droite, ces modifications ont permis d'améliorer la situation. Preuve en est: les plaintes ont baissé. «L'Office fédéral de la communication en a reçu moins de dix en 2022. Et l'organe de conciliation des télécommunications en a enregistré 23 pour la même période», note Josef Dittli (PLR/UR). Il n'y a donc aucune nécessité de légiférer sur le sujet. L'Uranais rappelle également que l'instrument a déjà été discuté en 2019 lors d'une révision totale de la loi. «Et le parlement l'a rejeté.»

Dans ce dossier, qui doit être examiné ce lundi par la commission compétente du Conseil des États, la position des sénateurs centristes sera déterminante. Pas sûr, toutefois, qu'ils suivent leurs collègues de parti du National. L'incertitude règne dans leurs rangs.

#### **Situation «choquante»**

«Sur le fond, je rejoins les préoccupations des députés. Il n'est pas normal que les frais d'itinérance soient si élevés en Suisse. Il y a

même quelque chose de choquant là-dedans», rapporte Marianne Maret (Le Centre/VS). Mais j'attends d'avoir des précisions en commission, notamment sur la baisse des plaintes et l'impact des changements législatifs, avant de prendre position définitivement.»

Charles Juillard (Le Centre/JU) salue également l'idée. «Mais y a-t-il nécessité d'agir? Beaucoup de mesures ont déjà été prises. Les opérateurs proposent des paquets de données ou des abonnements tout compris à prix correct. Moi-même, je paie 196 francs pour la télévision, l'internet, le téléphone fixe et le natel. Sur ce montant, je paie 40 francs pour l'abonnement de natel, données pour l'Europe comprises.»

#### **S'accorder avec l'Europe**

Le Jurassien se rend toutefois bien compte que les prix sont particulièrement chers en Suisse, comme pour beaucoup d'autres produits. «Quand je vois les publicités pour les abonnements à la télévision française, je me dis que c'est impossible.» L'Europe a en réalité supprimé les frais d'itinérance. Résultat: «Le prix du gigaoctet est 30 fois moins cher en France qu'en Suisse, et même 60 fois moins cher en Italie», chiffre Jean Tschopp, juriste à la Fédération romande des consommateurs.

Selon lui, il y a encore matière à agir en Suisse. D'autant plus que les opérateurs ont introduit des «clauses inflation» qui font grimper les prix des abonnements. Concernant le roaming, Jean Tschopp estime que «les consommateurs suisses et les Européens de passage en Suisse devraient pouvoir profiter de tarifs d'itinérance réglementés. Ainsi, ils ne paieraient plus que les prix facturés sur leurs réseaux nationaux sans majoration d'itinérance.»

Mais cela dépend d'un accord entre la Suisse et l'Union européenne. Or, les relations entre les

deux partenaires sont au plus bas depuis la rupture des négociations sur l'accord-cadre.

---

«Aujourd'hui, les coûts d'itinérance sont toujours beaucoup trop élevés.»

**Valérie Piller Carrard**, conseillère nationale (PS/FR)

---

«Le prix du gigaoctet est 30 fois moins cher en France qu'en Suisse, et même 60 fois moins cher en Italie.»

**Jean Tschopp**, juriste à la Fédération romande des consommateurs

---